



ACKNOWLEDGEMENT

As a people, Canadians commit themselves to the creation of a society that ensures equality and justice for all, regardless of race or ethnic origin.

During and after World War II, Canadians of Japanese ancestry, the majority of whom were citizens, suffered unprecedented actions taken by the Government of Canada against their community.

Despite perceived military necessities at the time, the forced removal and internment of Japanese Canadians during World War II and their deportation and expulsion following the war, was unjust. In retrospect, government policies of disenfranchisement, detention, confiscation and sale of private and community property, expulsion, deportation and restriction of movement, which continued after the war, were influenced by discriminatory attitudes. Japanese Canadians who were interned had their property liquidated and the proceeds of sale were used to pay for their own internment.

The acknowledgement of these injustices serves notice to all Canadians that the excesses of the past are condemned and that the principles of justice and equality in Canada are reaffirmed.

Therefore, the Government of Canada, on behalf of all Canadians, does hereby:

- 1) acknowledge that the treatment of Japanese Canadians during and after World War II was unjust and violated principles of human rights as they are understood today;
- 2) pledge to ensure, to the full extent that its powers allow, that such events will not happen again; and
- 3) recognize, with great respect, the fortitude and determination of Japanese Canadians who, despite great stress and hardship, retain their commitment and loyalty to Canada and contribute so richly to the development of the Canadian nation.

RECONNAISSANCE

En tant que nation, les Canadiens se sont engagés à édifier une société qui respecte les principes d'égalité et de justice pour tous ses membres sans égard à leurs origines culturelles ou raciales.

Pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise, citoyens de notre pays pour la plupart, ont eu à souffrir de mesures sans précédent prises par le gouvernement du Canada et dirigées contre leur communauté.

En dépit des besoins militaires perçus à l'époque, le déplacement forcé et l'internement de Canadiens japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que leur déportation et leur expulsion au lendemain de celle-ci, étaient injustifiables. On se rend compte aujourd'hui que les mesures gouvernementales de privation des droits civiques, de détention, de confiscation et de vente des biens personnels et communautaires, ainsi que d'expulsion, de déportation et de restriction des déplacements, qui ont été maintenues après la guerre, découlaient d'attitudes discriminatoires. Les Canadiens japonais internés ont vu leurs biens liquidés, le produit de la vente de ceux-ci servant à payer leur propre internement.

En reconnaissant ces injustices, nous voulons signifier à tous les Canadiens que nous condamnons les abus commis dans le passé et que nous reconfirmons pour le Canada les principes de justice et d'égalité.

En conséquence, le gouvernement du Canada, au nom de tous les Canadiens :

- 1) reconnaît que les mesures prises à l'encontre des Canadiens japonais pendant et après la Deuxième Guerre mondiale étaient injustes et constituaient une violation des principes des droits de la personne, tels qu'ils sont compris aujourd'hui;
- 2) s'engage à faire tout en son pouvoir pour que de tels agissements ne se reproduisent plus jamais;
- 3) salue, avec grand respect, la force d'âme et la détermination des Canadiens japonais qui, en dépit d'épreuves et de souffrances considérables, ont conservé envers le Canada leur dévouement et leur loyauté, contribuant grandement à l'épanouissement de la nation canadienne.